

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE/ROUYN-NORANDA
VILLE DE VILLE-MARIE

15 octobre 2018

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations le lundi 15 octobre 2018, à 20 h 3, à laquelle étaient présents :

Mme Adèle Beaugard, conseillère

MM. Michel Roy, maire
Yves S. Bergeron, conseiller
Martin Lefebvre, conseiller
Jacques Loïselle, conseiller
Dominik Pelletier, conseiller

Était absente : Mme Alexandra Fortier-Demers, conseillère

Tous les conseillers formant quorum sous la présidence de M. Michel Roy, maire.

Était également présent à ladite assemblée, M. Martin Lecompte, directeur général et secrétaire-trésorier de la Ville de Ville-Marie.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

238-10-18

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Martin Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Présences et quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions de l'auditoire
5. Adoption des procès-verbaux :
 - 5.1 Procès-verbal du 2 octobre 2018.
6. Administration :
 - 6.1 Adoption des comptes du mois de septembre 2018.
7. Sécurité publique
8. Transport
9. Hygiène du milieu :
 - 9.1 Registre québécois des prélèvements d'eau – Demande de la Société de l'eau souterraine Abitibi-Témiscamingue – Autorisation de divulgation des renseignements par le gouvernement du Québec.
10. Santé et bien-être
11. Urbanisme et développement du territoire
12. Loisirs et culture
13. Divers :
 - 13.1 Plan-projet – Lot 6 152 449 – Arrières-lots G. E. Morency.
14. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

Sans objet.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

239-10-18

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2018

Il est proposé par M. Dominik Pelletier, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2018 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION

240-10-18

Approbation des comptes du mois de septembre 2018

Il est proposé par M. Yves S. Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER la liste des déboursés pour la période du mois de septembre 2018, s'élevant à 500 871,23 \$, les salaires payés relativement à la même période s'élevant à 102 493,80 \$ ainsi que la liste des comptes à payer du mois de septembre 2018 s'élevant à 179 008,44 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Sans objet.

TRANSPORT

Sans objet.

HYGIÈNE DU MILIEU

241-10-18

Registre québécois des prélèvements d'eau – Demande de la Société de l'eau souterraine Abitibi-Témiscamingue – Autorisation de divulgation des renseignements par le gouvernement du Québec

CONSIDÉRANT QUE la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés* (c-6.2) établit le caractère collectif des ressources en eau;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie souscrit au caractère collectif des ressources en eau, y compris quant aux informations relatives à ses propres prélèvements;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises privées de l'Abitibi-Témiscamingue ont déjà fait preuve de leadership en autorisant le gouvernement du Québec à divulguer les informations relatives à leurs prélèvements;

CONSIDÉRANT la demande de la Société de l'eau souterraine Abitibi-Témiscamingue;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Martin Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER le gouvernement du Québec à divulguer sur demande les renseignements que la Ville lui transmet annuellement en vertu du règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau (Q-2, r. 14);

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à la Société de l'eau souterraine Abitibi-Témiscamingue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Sans objet.

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Sans objet.

LOISIRS ET CULTURE

Sans objet.

DIVERS

242-10-18

Plan-projet – Lot 6 152 449 – Arrières-lots G. E. Morency

CONSIDÉRANT la possibilité de faire l'acquisition des arrières-lots de la rue G. E. Morency selon les résolutions 122-04-17 et 182-06-17;

CONSIDÉRANT QUE Mme Pascale Bernard a démontré son intérêt par sa signature à la promesse d'achat d'une partie de ce lot;

CONSIDÉRANT QUE le plan de projet de remplacement et piquetage situé sur une partie du lot 6 152 449 du cadastre du Québec a été déposé par M. Mario Sarrazin, arpenteur-géomètre, à cet effet;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Yves S. Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER le plan-projet comme déposé par l'arpenteur;

D'AUTORISER le maire, M. Michel Roy, et le directeur général, M. Martin Lecompte, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération cadastrale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

243-10-18

Levée de la séance

Il est proposé par M. Jacques Loïselle, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE LEVER la séance. Il est 20 h 9.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Michel Roy
Maire

Martin Lecompte
Directeur général
et secrétaire-trésorier

Je, Michel Roy, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*.